

# GUIDE de pêche

2026

80

Fédération Départementale de Pêche  
et de protection du milieu aquatique  
de la **Somme**



TOURNAI A PÊCHE EN L'UNION A PÊCHE EN L'UNION  
**GÉNÉRATION  
PÊCHE**  
TOURNAI A PÊCHE EN L'UNION A PÊCHE EN L'UNION

[www.peche80.com](http://www.peche80.com)

# LA FÉDÉRATION

Association de loi 1901, la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 45 AAPPMA représentant plus de 21 200 pêcheurs. À caractère d'établissement d'utilité publique, elle remplit des missions d'intérêt général.

## SES MISSIONS

### LA PROMOTION DE LA PÊCHE :

- Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche.
- Mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et de pêche.
- Représenter les pêcheurs dans les réunions et les instances.

### LA DÉFENSE DES MILIEUX

#### AQUATIQUES :

- Participer à la police de la pêche.
- Contribuer aux actions de restauration des milieux aquatiques.
- Mettre en place des plans de gestion piscicole.
- Effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.

Retrouvez les informations réglementaires, les lots de pêche de la Fédération ainsi que tous les détails des parcours des 45 AAPPMA :

→ [www.peche80.com](http://www.peche80.com)



Achat de la carte de pêche sur :

→ [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



## COMMENT CHOISIR SA CARTE ?



Les cartes de pêche d'AAPPMA permettent de pêcher dans :

- les lots de son AAPPMA,
- les parcours de sa Fédération de pêche,
- dans le domaine public de l'Etat partout en France à 1 seule ligne,
- dans les eaux libres privées avec l'autorisation du propriétaire.

\*Tarifs nationaux 2026

\*\*Remise de 50% de la carte Personne majeure - Offre disponible du 1er septembre au 15 décembre, ne s'applique pas sur les options et la réciprocité.

\*\*\*Disponible uniquement dans les AAPPMA réciprocaires permet d'accéder aux parcours réciprocaires en France.

2026

# AGIR POUR LES JEUNES

## Soutenir la nouvelle génération de pêcheurs

**Une canne à pêche offerte pour les moins de 12 ans + une carte de pêche éligible au chéquier collégien** : deux belles initiatives pour transmettre la passion de la pêche aux plus jeunes !

Retrouvez tous les détails de ces offres sur [www.peche80.com/jeune](http://www.peche80.com/jeune)

Et rendez-vous au siège de la Fédération pour en profiter\*.



\* Maison de la Nature 1 chemin de la voie des bois 80 450 Lamotte Brebrière : lundi au vendredi : de 8h30 à 12h (sauf le lundi) et de 13h30 à 17h

## LA RÉCIPROCITÉ

Afin d'élargir son territoire de pêche au-delà des lots de son AAPPMA et de sa fédération, il est possible d'adhérer à la réciprocité. Ainsi le pêcheur peut pratiquer son loisir dans les lots des AAPPMA réciprocaires en France.

**Pour adhérer à la réciprocité, le pêcheur doit acheter** au sein d'une AAPPMA réciprocaire :

- une carte interfédérale (114 €)
- OU**
- l'option URNE (40 €) s'il est détenteur d'une carte majeure d'une AAPPMA réciprocaire,



**La réciprocité est offerte pour les membres d'AAPPMA réciprocaires détenteurs d'une :**

- carte mineure,
- carte découverte moins de 12 ans,
- carte découverte femme,
- carte hebdomadaire.

## LES AAPPMA RÉCIPROCITAIRES DE LA SOMME

(certains parcours sont soumis à option ; merci de respecter les conditions de pêche des AAPPMA sur notre site internet : [www.peche80.com/reciprocite](http://www.peche80.com/reciprocite))

Abbeville	Camon	L'Etoile	Ribemont-sur-Ancre
Albert	Condé-Folie	Long-le-Catelet	Rosières-en-Santerre
Amiens	Conty	Longpré-les-Corps-Saints	Saint-Sauveur
Ailly-sur-Somme	Fouilloy	Moreuil	Saint-Ouen
Boves	Ham	Péronne	Thézy-Glimont
Bray-sur-Somme	Hamelet		Yoyennes



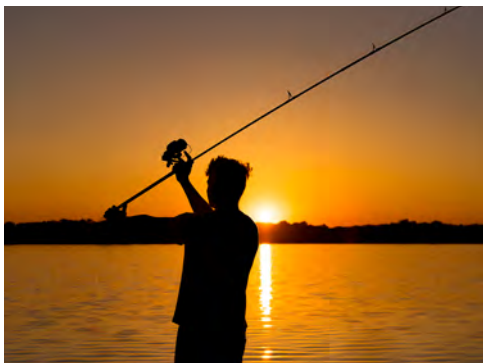
## Parcours remise à l'eau obligatoire

- **Tous les brochets capturés** sur ces biefs :
  - La Somme, du pont SNCF de Lamotte Brebière au pont René Gambier à Camon
  - La Somme, de l'écluse d'Ailly-sur-Somme à l'écluse de Picquigny



## Pêche de nuit

Limitée à la **pêche de la carpe**, uniquement aux esches végétales avec remise à l'eau immédiate de toute prise, sac de capture interdit sur les secteurs autorisés.



## Des conditions particulières

Certains parcours d'AAPPMA disposent de règles spécifiques, renseignez-vous sur :

[www.peche80.com/aappma](http://www.peche80.com/aappma)

## Vous êtes témoin d'une pollution ?



### • Collectez un maximum d'informations :

- Localisation du lieu (nom du cours d'eau, commune, lieu-dit, sur quelle rive...)
- Identification des nuisances (odeur, couleur de l'eau, présence de mousse de surface, traces d'hydrocarbures...)
- Information sur les poissons (poissons venant respirer en surface, mortalité, quantité de poissons morts...)

### • Prévenez :

- **Les pompiers** : 18
- **La Préfecture de la Somme** : 03 22 97 80 80
- **Office Français pour la Biodiversité (OFB)** : 03 22 27 95 37
- **La Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** : 03 22 70 28 10 ou par messenger via notre page Facebook



**MERCI DE RESPECTER  
L'ENVIRONNEMENT  
ET LES POISSONS**





# MÉMENTO PÊCHE

+ d'infos sur  
[www.peche80.com](http://www.peche80.com)  
et sur l'Avis Préfectoral  
Pêche qui seul fait foi

**La législation pêche est mise en place afin de préserver la ressource piscicole, vous devez la respecter.**

→ [www.peche80.com/reglementation](http://www.peche80.com/reglementation)

## Pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie

Une seule ligne autorisée.

- **Truite** : 14 mars 2026 au 20 septembre 2026. Le nombre de prises maximum est fixé à 6 truites par jour et par pêcheur avec une taille minimale de capture de 25 cm (hors truites de mer).

- **Brochet** : du 25 avril 2026 au 20 septembre 2026. La taille de capture est de 50 cm et le quota journalier est de deux brochets par pêcheur.

## Pêche en 2<sup>ème</sup> catégorie

- **Brochet et Sandre** :

- 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 25 janvier 2026
- 25 avril 2026 au 31 décembre 2026

- **Tailles minimales de capture** :

- le brochet : 60 cm
- le sandre : 50 cm

Le quota journalier carnassiers par pêcheur concerne les sandres, les brochets et les black-bass, il est fixé à 3 spécimens, dont 2

brochets maximum.

Leurres munis au plus de 2 hameçons (attention certains leurres fabriqués pour la pêche en mer en disposent de 3).

## La pêche des truites de mer

Pour pêcher la truite de mer, vous devez acquitter une Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques spécifique "CPMA Migrateurs", consultez l'avis préfectoral.

## Mesures de préservation

Face à la diminution des populations de Saumon Atlantique, sa pêche est interdite depuis 2025

## Pêche à proximité des ouvrages

- Pêche dans les ouvrages, sas d'écluses et passes à poissons interdite.
- Pêche en aval d'un ouvrage limitée à 1 ligne dans les 50 m aval **sauf sur l'Authie : 50 m en aval du barrage de Dominois et de Vitz-sur-Authie où la pêche est interdite.**





Retrouvez les informations réglementaires, les lots de pêche de la Fédération ainsi que tous les détails des parcours des 45 AAPPMA :

→ [www.peche80.com](http://www.peche80.com)

N'hésitez pas à utiliser l'outil de recherche, suivant vos techniques de pêche, parcours et poissons ciblés.

→ [www.peche80.com/recherchedeparcours](http://www.peche80.com/recherchedeparcours)



## Génération Pêche : L'application des pêcheurs de loisir !

Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !

Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !

Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.

Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Téléchargez gratuitement l'application



# La pêche dans le département



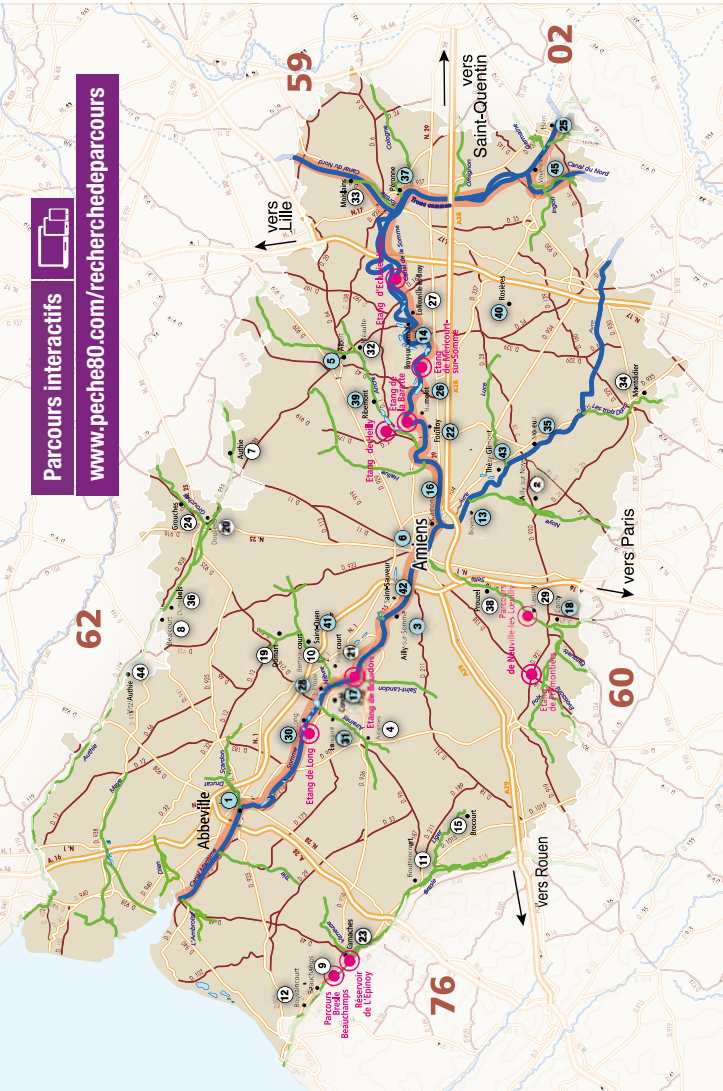
## Légende

- ① AAPPMA réciprocitaine (URNE)
- ② AAPPMA non réciprocitaine
- ⊙ Lots Fédération de la Somme
- Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole : rivières à salmonidés (truites fario...)
- Cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole : cyprinidés dominants (gardons, tanches, carpes...), perches, brochets...
- Carpe de nuit sur le domaine public, voir ci-dessous

Parcours interactifs



[www.peche80.com/recherche/parcours](http://www.peche80.com/recherche/parcours)



### LE CANAL DU NORD

- De 105 m en aval du souterrain de Ruyaulcourt (PK 32.8) jusqu'à Halles.
- De Rouy-le-Grand à Bouverchy.

LE TRONC COMMUN DU CANAL DU NORD ET CANAL DE LA SOMME  
De Halles à Rouy-le-Petit.

### LA SOMME CANALISEE, LA SOMME

- LE CANAL MARITIME;
- De Halles à Saint-Vallery-sur-Somme.
- Bras de vieille Somme à Bray-sur-Somme, de 1 km en aval du port de la Gayette à la confluence avec le canal de la Somme.

- Les bras de vieille Somme du domaine public.

### LE CANAL DE LA SOMME

À Rouy-le-Grand, la limite départementale de la Somme en amont de Ham.



**Carpe de nuit sur le domaine public**



# Les AAPPMA de la Somme et leurs dépositaires

## 1 ABBEVILLE



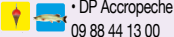
- Toutes les pêches 06 23 21 03 52
  - Au Dauphin Pêcheur (Rue) 03 22 25 01 42
  - NP Pêche/Le relais des étangs (Mareuil-Caubert) 06 80 78 02 92
  - Le moulin de la Bouvaque 03 22 24 16 17
- [www.plpabbville.fr](http://www.plpabbville.fr)

## 2 AILLY-SUR-NOYE



- M. le secrétaire 03 22 41 51 75
  - Office du tourisme Avre Luce Noye 03 22 41 58 72
- [www.aappmaaillysumoye.jimdofree.com](http://www.aappmaaillysumoye.jimdofree.com)

## 3 AILLY-SUR-SOMME



- DP Accropeche 09 88 44 13 00

## 4 AIRAINES



- Gamm Vert 03 22 29 40 06

## 5 ALBERT



- Bricomarché 03 22 74 69 25
- <http://aappma-albert.wifeo.com>

## 6 AMIENS



- Décathlon 03 22 45 00 45
  - Pacifc Pêche 03 65 89 09 51
  - Terres et Eaux (Boves) 03 22 95 95 40
  - Le Campanella (Picquigny) 03 22 51 40 38
  - Atout Pêche 80 (Rivery) 06 12 70 78 03
  - L'albi (Daours) 09 64 11 23 01
- [www.union-pecheurs-amienois.fr](http://www.union-pecheurs-amienois.fr)

## 7 AUTHIE



- Bar deLaPoste (Pas en Artois) 03 21 48 21 98

## 8 BÉALCOURT



- Tabac Cadeaux (Doullens) 03 22 32 53 98

## 9 BEAUCHAMPS



- M. le Président 03 22 30 83 54

## 10 BERTEAUCOURT-LES-DAMES



- Le secrétaire 06 03 85 02 03

## 11 BOUTTENCOURT



- M. le Président 07 87 71 83 00

## 12 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE



- M. le Président 03 22 30 98 78
- Au bon Accueil (Friville Escarbotin) 03 22 30 21 14

## 13 BOVES



- Terres et Eaux 03 22 95 95 40
- Atout Pêche 80 (Rivery) 06 12 70 78 03

## 14 BRAY-SUR-SOMME



- M. le Président 03 22 76 00 85
  - Au chant du coq (Maricourt) 03 22 84 17 80
- <http://lespecheursdebray.fr>

## 15 BROUCOURT



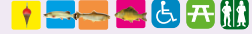
- M. le Trésorier 06 60 38 52 79
- Les Amis du Haut Liger 03 22 90 47 83

## 16 CAMON



- Terres et Eaux (Boves) 03 22 95 95 40
- Atout Pêche 80 (Rivery) 06 12 70 78 03

## 17 CONDÉ-FOLIE



- NP Pêche/Le relais des étangs (Mareuil-Caubert) 06 80 78 02 92
  - Le Korrigan's bar (Longpré-les-corps-Saints) 03 22 19 38 31
  - Gamm Vert (Airaines) 03 22 29 40 06
- [www.peche-conde-folie.jimdofree.com](http://www.peche-conde-folie.jimdofree.com)

## 18 CONTY



- Maison de la presse 03 22 41 21 47

## 19 DOMART-EN-PONTHIEU



- M. le Président 03 22 54 06 40

## 20 DOULLENS



- Tabac Cadeau 03 22 32 53 98

## 21 FLIXECOURT



## 22 FOUILLOY



- La Caroline (Corbie) 03 22 48 01 51

## 23 GAMACHES



- M. le Président 06 22 28 69 06
  - Station Total 03 22 26 13 81
- [www.lagamachoise.jimdofree.com](http://www.lagamachoise.jimdofree.com)

## 24 GROUCHES LUCHUEL



- Tabac Cadeau (Doullens) 03 22 32 53 98





# Les lots de pêche de la Fédération de la Somme

Rendez-vous sur [www.peche80.com](http://www.peche80.com)  
rubrique "parcours de pêche de la Fédération"



Accessibles aux membres des AAPPMA de la Somme, ainsi qu'aux titulaires de cartes réciprocitaires



## Domaine public :

- rivière domaniale Somme,
- canal de la Somme,
- canal du Nord,
- rivière Avre à l'aval de Moreuil.

Pêche autorisée à 4 lignes pour :

- les pêcheurs membres d'une AAPPMA de la Somme (carte majeure, mineure, hebdomadaire),
- les titulaires d'une carte interfédérale ou d'une option réciprocitaires (JRNE, CHI, EHGO).

*Pêche à une ligne pour les titulaires d'une carte (non réciprocitaires) d'une AAPPMA d'un autre département.*

## Neuville-lès-Lœuilly



**Étang 1 : carpodrome** avec remise à l'eau obligatoire des prises. Bourriche interdite, arpillons écrasés. Pêche limitée à 1 ligne.

**Étang 2 :** pêche limitée à 2 lignes.

**Rivière Selle :** parcours de 1<sup>ère</sup> catégorie (Lundi - Mercredi - Samedi - Dimanche - Jours fériés / Toutes techniques)

## Méricourt-sur-Somme



**Carpodrome du pont de fer :** bourriche interdite, pêche à 1 ligne, arpillons écrasés (pêche à la carpe de nuit interdite).

## Heilly



### Étang fédéral :

Pêche à la carpe de nuit.  
Pêche aux carnassiers.  
Pêche aux leurres autorisée.

## Frémontiers



### Étangs 5 et 6 :

Toutes techniques de pêche autorisées. Float tube autorisé.

## Gamaches



### Étang de l'Épinoy :

Réservoir truites et carnassiers.  
Toutes techniques de pêche autorisées. Float tube autorisé.

## Beauchamps



**Rivière Bresle :** parcours de 1<sup>ère</sup> catégorie, classé à salmonidés grands migrateurs. Ouvert tous les jours à toutes techniques.

## Étangs du Conseil départemental

Ces sites sont des espaces naturels sensibles (ENS) s'intégrant dans un réseau avec une politique ayant pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Toutes techniques confondues : remise à l'eau obligatoire de toutes les prises. Pêche aux carnassiers : exclusivement en pêche aux leurres.

### Bourdon



### Long



### Eclusier-Vaux



### La Barette



Inscription obligatoire auprès de la Fédération  
(Places limitées / Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi - Jours fériés)

# TENSION ATTENTION



## Protégez-vous du risque électrique !

Pêchez ces conseils  
sans modération

- Téléchargez et utilisez l'application LigneAlerte qui vous prévient du danger lorsque



- vous pêchez.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne horizontalement quand vous passez sous une ligne électrique.
- Soyez attentif aux panneaux d'informations indiquant

- les zones à risque.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez le lever du jour pour repérer les lieux.
- Renseignez-vous sur

[www.peche80.com/tensionattention](http://www.peche80.com/tensionattention)

[www.tension-attention.fr](http://www.tension-attention.fr)

ENEDIS



Le réseau  
de transport  
d'électricité



### Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

📍 Maison de la Nature  
1 chemin de la Voie du bois  
BP 20020 - 80450 Lamotte-Brebière

📞 03 22 70 28 10

✉ [federation@peche80.com](mailto:federation@peche80.com)

Horaires : du lundi au vendredi  
8h30 > 12h (sauf le lundi) - 13h30 > 17h



[www.peche80.com](http://www.peche80.com)

f : [fdaappma80](https://www.facebook.com/fdaappma80)

📷 : [fedepeche80](https://www.instagram.com/fedepeche80)

Dans ses projets, la Fédération est soutenue par :



Cofinancé par  
l'Union européenne

